

DECLARATION DES ONG DE LA MEDITERRANEE POUR JOHANNESBURG

Nice, 12 /01/2002

Les organisations non gouvernementales actives dans la région méditerranéenne se sont réunies à Nice les 11 et 12 janvier 2002 pour contribuer aux préparatifs du Sommet Mondial de Johannesburg sur le Développement Durable (SMDD). La Méditerranée a une longue histoire d'échanges culturels et de coopération ; toutefois, à l'heure actuelle, d'importants groupes d'habitants de la région sont menacés par la dégradation de l'environnement, les conflits, l'insécurité, l'exclusion sociale et les violations des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

Le développement durable de la région peut être considéré comme un moyen majeur permettant de faire de cette zone, dotée d'une identité écologique et culturelle propre mais comptant des disparités considérables en matière de prospérité et de perspectives, un exemple de coexistence et de coopération de peuples et de cultures partageant des ressources et un avenir communs.

PROGRES ACCOMPLIS DEPUIS LA CONFERENCE DE RIO

La région méditerranéenne composée de 22 pays situés au carrefour de l'Afrique, de l'Europe et de l'Asie de l'Ouest, a accompli des nombreux progrès dans la mise en œuvre de l'Agenda 21 :

- la société civile commence à se renforcer et à s'impliquer de manière croissante aux niveaux local, national et régional. Certaines autorités locales et régionales ont entamé le processus de mise en place de l'agenda 21 au niveau local. La coopération régionale a été améliorée à différents égards, notamment dans le domaine scientifique et en matière de renforcement des capacités,
- la pollution marine a été stabilisée et parfois réduite,
- des outils institutionnels novateurs ont été mis en œuvre dans la région : le Plan d'Action pour la Méditerranée, lancé en 1975, a été rénové et une Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD), unique au monde au niveau de participation des gouvernements, de la société civile et du secteur privé a été créée.
- On note des progrès, dans une majorité de pays, concernant l'accès à l'eau potable, le traitement des eaux, l'alimentation et la situation en matière de santé publique.

Il y a toutefois des lacunes :

- les différences de revenus, tant entre les pays qu'au plan interne, se sont accrues
- la pression exercée sur l'espace, les écosystèmes et les ressources s'accroît (zones côtières, systèmes des eaux continentales, forêts, zones agricoles, sols, ressources halieutiques),

- les modes d'urbanisation et de consommation sont en grande partie incontrôlés et le recours aux énergies renouvelables reste marginal. Ces lacunes risquent d'annuler les progrès réalisés ces dernières années, notamment en matière de santé publique.
- le Partenariat Euro-Méditerranéen, sensé promouvoir le développement mutuel dans une région de 700 millions d'habitants, reste trop orienté jusqu'à présent sur les seuls domaines de la sécurité, du développement économique traditionnel, des réformes structurelles et du libre échange.
- le non-respect des engagements de Rio a exacerbé la crise socio-économique, fragilisé la démocratie et accru la vulnérabilité de nombreux groupes sociaux, en particulier les femmes, les enfants, les jeunes et d'autres groupes marginalisés.

POINT DE VUE DES MEDITERRANEENS POUR LE SOMMET DE JOHANNESBURG

DE BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE SONT INDISPENSABLES A TOUS LES NIVEAUX

La mise en œuvre du développement durable nécessite l'approfondissement de la démocratie et des bonnes pratiques de gouvernance à tous les niveaux.

- Le principe 10 de la Déclaration de Rio, qui prévoit de garantir au public l'accès à l'information, la participation au processus de prise de décision et l'accès à la justice dans le domaine environnemental, doit être pleinement mis en œuvre dans tous les pays. Cela commence par une attitude d'ouverture et de transparence de la part des autorités et des entreprises vis à vis de la société civile.
- De bonnes pratiques de gouvernance signifient également l'application du droit social et environnemental, l'éradication de la corruption au sein des gouvernements, du secteur public et du secteur privé et l'adoption de mesures fermes contre les délits environnementaux et sociaux.
- Tous les pays devraient mettre en place des Commissions Nationales du Développement Durable (CNDD) effectives et renforcer le rôle et les capacités des autorités locales et sous-régionales en matière de formulation et de mise en œuvre dans le domaine du développement durable.
- Les organisations régionales peuvent accroître radicalement leur efficacité en adoptant un modèle participatif. Jusqu'à ce jour, le seul organisme à appliquer ce principe dans notre région est la Commission Méditerranéenne du Développement Durable. Nous demandons instamment à tous les organismes multilatéraux, et notamment à l'Organisation des Nations Unies et à l'Union Européenne, de favoriser la coopération régionale, en accordant clairement un rôle et en facilitant la participation à la société civile.

- Au niveau global, le cadre institutionnel est fragmenté. Nous demandons une réforme et un renforcement du PNUE et une mise en œuvre coordonnée des Accords Multilatéraux sur l'Environnement. Nous saluons l'initiative du PNUE visant à mettre en place un processus permettant la participation de la société civile. Le Forum Mondial de la Société Civile sur l'Environnement pourrait servir de modèle à d'autres organes des Nations Unies.
- Les pays en développement doivent bénéficier d'une égalité de droits et de facilités dans le processus de prise de décision au sein des institutions financières internationales.

ERADIQUER LA PAUVRETE

La lutte contre la pauvreté doit être au centre des politiques de développement durable ce qui exige un consensus politique de haut niveau.

- Les politiques d'aide et les politiques de mise en œuvre de l'Agenda 21 doivent prévoir des programmes spéciaux de lutte contre la pauvreté qui doivent tenir compte des causes économiques, sociales et politiques de la pauvreté.
- Le lien entre la dégradation de l'environnement et l'augmentation de la pauvreté doit être reconnu et des mesures et les programmes combinant lutte contre la pauvreté et gestion des ressources naturelles doivent être encouragés.
- Les programmes de lutte contre la pauvreté doivent associer de manière étroite les organisations de la société civile et le secteur privé, et l'accès des jeunes à un travail décent et productif doit être une priorité.
- Les objectifs de lutte contre la pauvreté doivent être chiffrés et contraignants et un système international d'observance doit être mis en place pour évaluer les progrès de la lutte contre la pauvreté.

PRATIQUES COMMERCIALES EQUITABLES

La région méditerranéenne est un exemple de relations commerciales inégales lesquelles profitent aux pays développés en laissant les pays moins développés à la traîne.

Nous apportons fermement notre soutien à deux mesures proposées par le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, pour le Sommet de Johannesburg, lesquelles nous paraissent tout particulièrement pertinentes pour la région méditerranéenne :

- "Supprimer les subventions entraînant des distorsions sur les flux commerciaux et améliorer l'accès des produits et services des pays en développement sur les marchés des pays développés, en particulier dans les domaines pour lesquels les pays en développement ont un avantage comparatif tels que les textiles et l'agriculture".
- Assister les pays en développement dans leurs efforts pour intégrer le système commercial mondial et participer de manière effective aux négociations commerciales internationales".

- Les accords commerciaux globaux et régionaux devraient viser à renforcer les économies locales (notamment Petites et

Moyennes Entreprises), (i) à établir des pratiques commerciales justes avec partage des bénéfices, (ii) à promouvoir un mode durable de production et de consommation et (iii) à lutter contre la pauvreté.

Ceci signifie également que l'influence excessive exercée par les entreprises multinationales doit être réduite:

Nous demandons par ailleurs au Sommet Mondial du Développement Durable de reconnaître la nécessité d'une Convention sur la responsabilité des entreprises en matière de développement durable. L'OMC a par ailleurs échoué dans la mise en place d'une structure internationale de promotion du commerce équitable. En conséquence, l'OMC doit être réformée pour assurer la pleine participation des pays en développement et des acteurs de la société civile en son sein et pour permettre le plein accès des pays du Sud aux marchés des pays industrialisés.

MOBILISATION A TOUS LES NIVEAUX DES RESSOURCES FINANCIERES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

- Tous les pays devraient être en mesure de mobiliser des ressources publiques et domestiques, stables et suffisantes au niveau national et local au service du développement durable, en tenant compte du fait qu'à long terme ces investissements se révéleront très profitables.
- Il est nécessaire que des fonds soient alloués spécifiquement aux activités relevant du l'Agenda local 21 ainsi qu'à des micro-crédits destinés au secteur privé et aux communautés locales.
- La coopération entre les autorités locales et le partenariat public-privé doivent être développés.

Etant donné les différences de niveau considérables en matière de prospérité économique d'un pays à l'autre, l'important soutien engagé par les pays développés vis à vis des pays en développement reste nécessaire :

- L'Aide Publique au Développement (APD) doit enfin atteindre au minimum l'objectif de 0,7% du PNB fixé par les Nations Unies. L'utilisation de l'APD doit être améliorée par une formulation prioritaire transparente et participative et des études d'impact, le cas échéant au niveau multilatéral, ainsi que par un renforcement des capacités des bénéficiaires.
- La reconversion de la dette doit être encouragée pour favoriser des activités de développement durable.
- En vue de compenser la perte de recettes publiques entraînée par la suppression des droits de douane (due à la libéralisation des marchés), il convient d'introduire des mesures fiscales mettant en place le principe pollueur-payeur et prévoyant la suppression des subventions exerçant un effet pervers sur l'environnement, ainsi que l'introduction de taxations novatrices, positives pour l'environnement.
- Il convient d'envisager l'introduction de taxes internationales en vue d'accroître les ressources financières dont disposent les pays

en développement pour le développement durable.

- Des facilités de crédit doivent être mises en place pour les investissements à long terme en faveur du développement durable.
- Des moyens financiers doivent être dégagés pour permettre l'application de la Convention de lutte contre la désertification et plus généralement de l'ensemble des conventions internationales ayant un impact sur le développement durable.

ACHEVER DES MODES DURABLES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION

La croissance économique doit être radicalement découplée de la dégradation de l'environnement, ce qui implique la mise en place de cadres politiques globaux en matière de production et de consommation durables basés sur:

- L'égalité d'accès de tous les peuples aux ressources naturelles, dans le respect de la capacité de charge de la planète.
- Maintenir et améliorer la qualité de la diversité biologique, et le droit des peuples à un environnement propre et sain.
- L'application du principe de précaution est essentielle pour toutes les politiques pertinentes.

Les pays développés doivent reconnaître que leur consommation excessive des ressources naturelles signifie qu'ils ont acquis une dette écologique vis à vis du Sud.

- Les pays devraient promouvoir des pratiques agricoles durables et une Gestion Intégrée des Ressources en Eau au niveau des bassins versants, et devraient assurer l'accès équitable de la population à la ressource en prenant en compte les besoins écologiques.

EDUCATION

L'éveil et l'éducation, l'émergence d'une culture de développement durable conditionnent la réussite d'un développement durable. Il faut renforcer les capacités et formations des jeunes. La révision et de nouvelles stratégies et moyens de sensibilisation, d'éducation, formation et communication conditionnent la gestion efficace des ressources humaines et l'acquisition des capacités par les plus défavorisés, pour construire le développement durable. En plus de l'éducation générale pour tous, l'éducation à l'environnement et à la viabilité (EEV) doit être systématiquement développée à tous âges dans les différentes approches formelles et non formelles, ainsi que la formation professionnelle des décideurs et administrateurs. Une structure réseau ressource est indispensable, dotée de moyens humains, financiers et techniques, pour concrétiser les initiatives, encourager les partenariats et échanges internationaux de jeunes. La création, la valorisation et la vulgarisation, l'échange et la mutualisation des connaissances et expériences sont incontournables pour le développement durable.

TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

- La création, la valorisation et l'échange de connaissances scientifiques pluri-disciplinaires et de savoir faire sont indispensables pour atteindre le développement durable
- il est urgent de procéder à un transfert efficace entre les pays de technologies tant

traditionnelles que nouvelles, plus propres, éco-efficaces et appropriées.

EN CONCLUSION

Le travail entrepris au niveau international, bien démultiplié par les Etats, les sociétés civiles, les entreprises et les collectivités locales, doit être porté par les grandes régions du monde et particulièrement par les « écorégions » comme l'est la Méditerranée qui est à la charnière de l'Afrique, de l'Europe et de l'Asie de l'Ouest.

La mise en œuvre du développement durable peut être un puissant facteur d'entraînement dans le destin de cette région dont la fracture Nord-Sud peut se transformer en un partenariat modèle qui pourrait être exemplaire pour le monde.

Les ONG méditerranéennes soutiennent l'idée d'un "Pacte Planétaire" prévoyant des engagements clairs et des mesures concrètes conduisant à l'éradication de la pauvreté, à des modes durables de production et de consommation, et à l'amélioration des pratiques de gouvernance et des processus démocratiques à tous les niveaux.

Ce Pacte Planétaire devrait s'accompagner d'initiatives pluri-acteurs destinées à faciliter le respect des objectifs fixés au plan international. Il devrait conduire à un mode de mondialisation permettant un développement équitable complet et durable.

Ce message a reçu le soutien des réseaux suivants :

1. Amis de la Terre MedNet, basé à Alicante, un réseau des offices Nationaux des Amis de la Terre de 11 pays Méditerranéens y compris Jordanie.
2. Bureau Européen de l'Environnement (BEE), basé à Bruxelles, une fédération de 135 ONG de tous les pays Européens.
3. Bureau d'Information Méditerranéen sur l'Environnement, la Culture et le Développement Durable (MIO/ECSDDE), basé à Athènes, une fédération de 92 ONG de 23 pays Méditerranéens y compris Jordanie et Portugal.
3. Environnement et Développement du Tiers Monde (ENDA).
4. Fond Mondial pour la Nature, WWF Programme Méditerranéen, basé à Rome.
6. Réseau Arabe pour l'Environnement et le Développement (RAED), basé au Caire, un réseau de 200 ONG de 17 pays Arabes.
7. Réseau MEDCOAST, basé à Ankara.
8. Réseau Méditerranéen de Médias en Ecologie, basé à Amman, un réseau de 100 professionnels et communicateurs de tous les pays Méditerranéens.
9. Réseau des ONG de la Méditerranée pour l'Ecologie et le Développement Durable (MED Forum), basé à Barcelone, un réseau de 113 ONG de 23 pays Méditerranéens y compris Jordanie et Portugal.